

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 16 FEVRIER 2021

Le conseil municipal dûment convoqué le 9 février 2021, s'est réuni en Mairie le mardi 16 février 2021 à 18 heures 30, sous la présidence du Maire.

Présents : Alexis Manac'h, Marie-Thérèse Laurent, Dominique Coadour, Gilbert Berrou, Youenn Boudier, Patrice Guillet, Valérie Jouan, Chantal Cloître, Sarah Lewenkron, Marie-Noëlle Jaffré

Excusé : Sylvain Charbonnier

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle Jaffré

Approbation de l'ordre du jour proposé :

Convention SDEF (audit énergétique)

Mr le Maire informe le conseil municipal d'une proposition de convention en partenariat avec le SDEF (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère) afin de bénéficier d'un accompagnement pour la gestion énergétique des bâtiments publics avec le programme ACTEE, opération réalisée dans le cadre du plan de relance énergétique. L'audit énergétique est financé à hauteur de 90 % par le SDEF, le coût est estimé à 3 060.00€ TTC, il sera réalisé pour fin avril, début mai 2021.

Suite à une inspection des services de l'Education Nationale dans les locaux de l'école au mois d'octobre 2020, le diagnostic sera effectué dans le bâtiment du groupe scolaire, ce qui permettra de prioriser d'éventuels travaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire a signé la convention.

Téléphonie mobile (antenne4G)

Mr le maire fait part au conseil municipal que dans le cadre du « new deal mobile », opération mise en place afin de satisfaire la couverture mobile sur tout le territoire, une demande préalable de travaux a été déposée en mairie pour la création d'un relais de radiocommunication Bouygues Telecom.

L'installation de cette antenne 4G est prévue sur une parcelle privée (C 1359) en bordure de la voie communale n°2 à hauteur de Kermorvan. Le choix du lieu d'implantation est déterminé de manière à avoir un maximum de couverture possible sur le territoire.

A l'unanimité, le conseil se prononce favorable à l'installation de cette antenne pour éliminer tous les problèmes de réseaux de communications actuels sur la commune.

Renouvellement de contrats

Mr le Maire propose au conseil le renouvellement de différents contrats avec des prestataires au service de la commune :

SACPA (chenil service) : 486.88€ TTC/an

Souris 7 (dératiseur) : 900.00€ TTC/an

Eurofin Hydrologie Ouest (laboratoire d'analyses de la STEP) : 2939.72€ TTC/an.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement de ces contrats.

Travaux et dossiers en cours

Travaux à l'église : Mr le Maire informe le conseil que l'intervention Mr Le Bihan, maître verrier, n'est pas encore finie au niveau des baies côté sud (problèmes d'infiltrations d'eau), les travaux se poursuivent. La date de la prochaine réunion de chantier n'est pas encore connue.

Numérotation des habitations : Mr le Maire fait part au conseil qu'une 1^{ère} réunion concernant la numérotation des habitations dans les villages de la commune a eu lieu ce mardi. Cette opération est indispensable dans le cadre de la commercialisation de la fibre et bien utile pour situer précisément les adresses (La Poste, Pompiers, livraisons, etc...). Elle est réalisée par Mr JF Niger, informaticien à la communauté des communes de Haute Cornouaille.

Salaisons de l'Arrée : Mr le Maire informe le conseil que suite à sa demande en sous-Préfecture, il a été contacté par les services de la DIRECCT et de la DDPP au sujet du devenir du site des Salaisons de l'Arrée. Il n'a pas obtenu de nouvelles informations : La procédure de la liquidation judiciaire suit son cours.

Ecole : Mr le Maire informe le conseil que plusieurs contrôles ont été réalisés dans les bâtiments de l'école suite à une inspection des services de l'Education Nationale au mois d'octobre 2020.

Le diagnostic amiante : aucun matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante n'a été repéré.

Le diagnostic radon : les mesures prises sont inférieures à la norme autorisée.

Le diagnostic électrique : aucun défaut majeur.

Concernant la carte scolaire pour la rentrée 2021, Mr le Maire fait lecture d'un courrier de la directrice académique du Finistère annonçant l'ouverture du 2^{ème} poste bilingue et la fermeture du 2^{ème} poste monolingue à l'école de Loqueffret.

Après avoir pris connaissances des différents devis, le conseil valide l'achat d'un tourniquet neuf pour le terrain de jeux de l'école. Un coût d'environ 7 000.00€ TTC (matériel, pose terrassement, gravier) est estimé. Synchronicity, l'entreprise de construction du jeu se charge de la pose et le service commun de MAC le terrassement et la fourniture de graviers.

Questions diverses

EPAL :

Mr le Maire communique au conseil la réception d'un mail de Mme Rosec, responsable EPAL sur le territoire de MAC, concernant le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) sur les 3 communes du RPI.

Elle s'étonne du choix des communes de fermer leurs salles pour les activités du CLAS, autorisées malgré la crise sanitaire et encouragées par la CAF partenaire financier de cette action.

Ce choix de non mise à disposition des salles entraînerait un surcout pour les communes car les activités ne sont pas réalisées, alors qu'autorisées, EPAL ne peut pas bénéficier des aides normalement accordées par la CAF.

Après discussion, le conseil se pose différentes questions à propos du protocole sanitaire en vigueur imposé dans les écoles : éviter le brassage de différents groupes d'élèves, les récréations différenciées, 2 services à la cantine, etc...

Est-il raisonnable de regrouper les élèves pour les activités du CLAS ? Quel effectif ? L'intervention de bénévoles auprès des enfants est-elle recommandée ?

Beaucoup de questionnements restent sans réponse. Le conseil demande une concertation avec les 2 autres écoles du RPI au sujet de la poursuite ou non des activités du CLAS en cette période de pandémie.

Epicerie sociale de Pleyben :

Une collecte de denrées au Super U du Faou est organisée chaque mois par chaque commune adhérente. Chantal Cloître, référente de la commune à l'épicerie sociale, fait part au conseil de sa participation avec l'aide de l'agent technique pour la véhiculer. Le premier retrait a eu lieu ce jour, le second est prévu le mardi 23 février 2021.

Centre Local d'Information et de Coordination du Pays COB :

Marie-Thérèse Laurent rappelle que le **CLIC** est à disposition des personnes de plus de 60 ans, accueil et écoute, informations et droits c'est un service gratuit. 2 assistantes sociales couvrent le territoire de 3 EPCI (MAC, Poher Communauté et Haute Cornouaille)

Une cotisation de 1.50€/personne de plus de 60 ans est demandée aux communes.

Le conseil municipal adopte cette adhésion au **CLIC** conformément aux conditions requises.

Vaccination Covid19 :

Mr le Maire renseigne le conseil sur la mise en place d'un centre de vaccination Covid 19 sur le territoire. Dans un premier temps seule la population âgée de plus de 75 ans est concernée par cette campagne de vaccination. Elle débutera le mercredi 24 février 2021 et se déroulera probablement à La Feuillée.

Commission Locale de l'Eau :

Mr le Maire annonce une réunion de la **CLE** à Châteauneuf du Faou le 18 février 2021.

Course Cycliste :

Mr le Maire fait part au conseil du passage sur la commune du grand prix cycliste « Gilbert Bousquet » le samedi 27 mars 2021 vers 15h30.

Cadeau naissance :

Sarah Lewenkron fait remarquer au conseil que la Mairie pourrait offrir un cadeau lors de la naissance d'un enfant sur la commune. Il lui est rapporté que cela se faisait il y a quelques années.

Après concertation, le conseil municipal décide de remettre un bon d'achat d'une valeur de 60.00€ aux parents habitant Brennilis lors de la naissance d'un enfant.

En fin d'année, les familles concernées seront invitées par la municipalité à partager un moment de convivialité au cours duquel leur seront remis ce bon d'achat.

Cette décision sera rétro active pour les enfants non scolarisés en 2020/2021.

Courrier de Mr Cornec, Président de la société de chasse communale « La Brennilisienne » :

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de Mr Cornec, dans lequel il fait part de son inquiétude concernant l'avenir de l'association communale de chasse. Le Conseil Départemental du Finistère, propriétaire d'une centaine d'hectares sur la commune, a adressé une convention cynégétique à l'association de chasse pour l'ensemble de ses terrains.

Cette convention ne semble pas convenir aux adhérents de la société communale car elle diminue les jours de chasse autorisés sur les parcelles du CD29 avec pour conséquence de pénaliser lourdement les chasseurs de la commune qui travaillent la semaine et ne peuvent pas pratiquer leur loisir le week-end. Le Président craint qu'une majorité de chasseurs ne renouvèle leurs cartes ce qui entraînerait la disparition de cette association.

L'argument du propriétaire étant que toutes les conventions du Conseil Départemental sont les mêmes sur l'ensemble du Finistère.

Mr le Maire rappelle que le propriétaire est seul maître du droit de chasse, certains terrains sont classés en **Espaces Naturels Sensibles**, en principe la pratique de la chasse y est interdite, mais dans les Monts d'Arrée le CD29 a choisi d'y déroger.

Marie-Noëlle Jaffré explique qu'il est essentiel de sauvegarder l'association communale de chasse avec son règlement actuel (2 jours de chasse autorisés pour chaque chasseur : jeudi ou samedi et dimanche), car si cela disparaissait la chasse pourrait être autorisée 5 jours par semaine et ce n'est pas les chasseurs locaux qui en bénéficieraient.

Gilbert Berrou précise qu'aujourd'hui la pression de chasse sur le gibier est moindre et la répartition des chasseurs sur le terrain est plus fluide. Aucun accident n'est à déplorer depuis la création de la société communale, qui compte aujourd'hui 46 adhérents.

Mr le Maire demande le point de vue des autres conseillers, un conseiller demande un temps de réflexion plus long, un autre, estime que ce n'est pas au conseil municipal d'intervenir.

Après discussion, une motion de soutien en faveur de la société de chasse communale « La Brennilisienne » est adoptée par 8 voix pour et 2 abstentions.

Cf motion de soutien.

Séance levée à 21h00.